



## Les avantages sociaux en Île de France

### Transports

Vous habitez et travaillez à Paris ou région parisienne :

#### Transports en commun



Si vous prenez les transports en commun pour vous rendre à votre travail, LCL prend en charge 50% du prix de l'abonnement 2ème classe. Cette indemnité est versée mensuellement sur la base du prix de 11/12èmes annuels (incidence congés annuels).

#### Véhicule personnel



Si vous prenez votre véhicule personnel pour effectuer le trajet entre votre domicile et votre lieu de travail, LCL vous octroie un montant forfaitaire mensuel. Pour cela, vous devez attester des dépenses de trajet réellement engagées. **FO LCL**

### Centre médical



Les salariés d'Île de France disposent du centre médical LCL qui se situe 1 rue Grétry dans le 2ème arrondissement. Vous avez la possibilité d'y consulter aussi bien des médecins généralistes que des spécialistes (ophtalmologistes, dermatologues, gynécologues, cardiologues, O.R.L., rhumatologues, pneumologues, psychiatres, médecins du sport, etc.).

**Les consultations sont gratuites et les délais de rendez-vous très rapides !**

Le centre est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00. Il suffit de demander un rendez-vous :

Téléphone de l'accueil : 01 42 95 65 01

Fax : 01 42 95 45 15

### Crèche

La crèche de LCL située 15 rue Feydeau dans le 2ème, a une capacité de 60 berceaux. Elle accueille vos enfants de 8h00 à 19h00 du lundi au vendredi.

Pour plus de renseignements : 01 42 95 12 84

### Aide au logement

LCL cotisant à l'effort de construction intitulé « 1% logement », vous pouvez obtenir :

- Un logement locatif à loyer modéré,
- Un prêt 1% d'accession à la propriété :
  - Achat ou construction d'un logement neuf.
  - Achat d'un logement ancien sans travaux ou logement de plus de 20 ans avec minimum 25% des coûts de travaux par rapport au prix d'achat.
  - Financement des travaux d'agrandissement des surfaces habitables dans la résidence principale.
- Loca Pass : avance gratuite du dépôt de garantie,
- Pass travaux : crédit à taux préférentiel,
- Mobili Pass : aide en cas de mobilité,
- Prêt relais pour allègement du surcoût lié au changement de logement,
- Aide aux salariés en difficulté,
- Prêt pour refinancement de prêt immobilier.

Pour tout renseignement, contactez

Groupe Crédit Agricole s.a.  
RHG/RS Secteur Logement,  
Pasteur 3, bureau 06001  
91/93 Bd Pasteur  
75015 PARIS  
Tél : 01 43 23 76 36/47 26

### Service social

Des problèmes familiaux, de santé, des catastrophes et divers événements extérieurs nous plongent parfois dans de graves difficultés, psychologiques et/ou financières.

**Ainsi, lorsque vous vous heurtez à de telles difficultés, la première démarche est d'abord de contacter très rapidement l'Assistant(e) Social(e) de votre secteur.**

Le service social est disponible pour vous aider, et cela tant d'un point de vue psychologique que financier. Il peut vous apporter de nombreux conseils et vous orienter dans vos démarches aussi bien internes qu'externes à l'entreprise.

Il peut également vous aider à résoudre vos problèmes financiers, en élaborant une demande d'aide à la Commission Nationale d'Entraide du Comité Central d'Entreprise. Une fois le dossier constitué, l'Assistant(e) Social(e) le transmettra alors à la Commission Nationale d'Entraide qui examinera (de manière anonyme) le dossier et pourra décider de vous apporter une aide.

Pour obtenir les coordonnées de votre Assistant(e) Social(e) : Intranet - Ressources Humaines - Le service social - Les Assistantes Sociales - puis cliquez sur votre région.